

SÉANCE DU 27 AVRIL 2026

Convoqué le 20 avril 2026, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le 27 avril, à 20 heures 30 sous la présidence de Madame Anita BENIER, Maire.

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas d'ABOVILLE

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé et signé

2026-13 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026

Mesdames CHAUVET et JOUVE ne prennent pas part au vote

- ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	150 €
- ASSOCIATION SPORTIVE BACCON HUISSEAU FOOT	600 €
- SOUVENIR FRANÇAIS	50 €
- FNACA	45 €
- JOIE DE VIVRE A BACCON	165 €
- CLIC ENTRAIDE UNION	100 €

2026-14 VOTE DES TAUX DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR L'ANNÉE 2026

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation – qui était figé entre 2020 et 2022 – fait de nouveau l'objet d'un vote depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles suivants :

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales,
- 1639 A et 1636 B sexies à 1636 B undecies relatifs au vote des taux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1 – de maintenir les taux d'imposition en 2026 par rapport à 2025 et de les fixer à :

	Taux 2026
Taxe d'habitation (<i>sur les résidences secondaires, autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale et logements vacants depuis plus de 2 ans</i>)	9,72 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	28,68 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	30,30 %

2 – d'autoriser Madame le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et la charge de notifier cette délibération aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des membres présents par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions.

2026-15 COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 COMMUNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'avis de la commission des Finances,

Madame le Maire indique que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public.

Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Le Conseil municipal est donc amené à délibérer, pour la première fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

Le résultat global de clôture s'élève à 115 167,67 € dont 64 439,39 € en section d'investissement et 50 728,28 € en section de fonctionnement.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Madame le Maire s'étant retirée de la salle, approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget principal.

2026-16 AUGMENTATION DU TARIF DE L'EAU POTABLE

Les analyses récentes ont révélé un taux de nitrates légèrement supérieur au seuil recommandé, de ce fait, l'Agence Régional de Santé (ARS) nous oblige à effectuer des travaux de sécurisation et de mise en conformité de notre eau. Nous faisons partie des communes dont le prix de l'eau est le moins élevé sur le territoire de la Communauté de Communes. Pour le financement de ces futurs travaux, nous sommes contraints d'augmenter le tarif de l'eau de 0,50 € par m3 à compter de ce jour (pour information, le prix actuel est de 1,40 € HT, il passe donc à 1,90 € HT).

Cette proposition est votée à l'unanimité de l'assemblée délibérante.

2026-17 AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025 COMMUNE

Le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le Compte Financier Unique de la Commune de BACCON qui fait apparaître :

- un excédent de la section d'investissement de : 64 439,39 €
- un excédent de la section de fonctionnement de : 50 728,28 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2025 comme suit :

- Compte 002 – Résultat positif de fonctionnement reporté : 50 728,28 €
- Compte 001 – Résultat positif d'investissement reporté : 64 439,39 €

2026-18 BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2026

Madame le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le projet du budget primitif 2026 de la commune.

Il est arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses 449 931,28 €
- Recettes 449 931,28 €

Section d'investissement :

- Dépenses 222 706,67 €
- Recettes 222 706,67 €

Après vote et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent le budget tel qu'il a été présenté.

2026-19 COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 EAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'avis de la commission des Finances,

Madame le Maire indique que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public.

Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Le Conseil municipal est donc amené à délibérer, pour la première fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

Le résultat global de clôture s'élève à 277 087,64 € dont 97 167,04 € en section d'investissement et 179 920,60 € en section de fonctionnement.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Madame le Maire s'étant retirée de la salle, approuve le Compte Financier Unique 2025 du service de l'eau.

2026-20 AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025 EAU

Le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le Compte Financier Unique du service de l'eau de BACCON qui fait apparaître :

- un excédent de la section d'investissement de : 97 167,04 €
- un excédent de la section de fonctionnement de : 179 920,60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2025 comme suit :

- Compte 002 – Résultat positif de fonctionnement reporté : 179 920,60 €
- Compte 001 – Résultat positif d'investissement reporté : 97 167,04 €

2026-21 BUDGET PRIMITIF EAU 2026

Madame le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le projet du budget primitif 2026 du service de l'eau.

Il est arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses 241 809,45 €
- Recettes 241 809,45 €

Section d'investissement :

- Dépenses 311 463,89 €
- Recettes 311 463,89 €

Après vote et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent le budget tel qu'il a été présenté.

2026-22 RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée du Maire (de droit), de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional des finances publiques à partir de la liste proposée par le Conseil Municipal en double, soit 24 propositions (14 Conseillers Municipaux + 10 Administrés).

2026-22 QUESTIONS DIVERSES

- Le repas des aînés aura lieu le dimanche 15 novembre, les Conseillers et leurs conjoints assureront le service lors de ce repas.

- Au vu de nombreuses dates de location de la salle des fêtes, nous avons établi un calendrier des élus responsables des états de lieux d'entrées et de sorties.
- Une visite de la commune est prévue le 14 juin avec les nouveaux élus.
- Les conseillers se sont positionnés sur les commissions intercommunales :

		TITULAIRE	SUPPLÉANT
Jacques Mesas	Tourisme	Nicolas d'Aboville	Anita Benier
	Culture	Frédérique Jouve	Mélanie Pasquet
Steven Yvon	Scolaire - Jeunesse	Joffrey Baralle	Adeline Loiseau
Romuald Genty	Aménagement du territoire - Urbanisme	Régis Vrain	Gladys Chavouet
Michèle Mazy Vilain	Travaux - Voirie	Antoine Prévost	Frédéric Perez
Patrick Echegut	Finances	Régis Vrain	Sophie Le Noan
	Développement éco / commerce / agriculture	Patrice Cavalier	Christian Pousset
Bruno Vivier	Assainissement	Anita Benier	Antoine Prévost
Ludivine Raveleau	Vie associative	Patrice Cavalier	Frédérique Jouve
Véronique Hameau	GEMAPI	Anita Benier	Nicolas d'Aboville
	Petite enfance	Joffrey Baralle	Adeline Loiseau
Daniel Thouvenin	Social - Santé	Céline Chauvet	Evelyne Fernandez
Pascal Foulon	Sport	Gladys Chavouet	Frédéric Perez
	Communication - numérique		
Grégory Gonet	Mutualisation - Aide aux communes	Régis Vrain	Sophie Le Noan
Cassandra Meunier	Déchets	Anita Benier	Frédéric Perez
Didier Canet	Développe durable / logement / habitat / mobilité	Frédéric Perez	Anita Benier

Mme Anita BENIER

M. Régis VRAIN

Mme Gladys CHAVOUET

M. Antoine PRÉVOST

M. Christian POUSSET

M. Nicolas d'ABOVILLE

Mme Frédérique JOUVE

M. Patrice CAVALIER

Mme Evelyne FERNANDEZ

Mme Sophie LE NOAN

M. Joffrey BARALLE

Mme Adeline LOISEAU

M. Frédéric PEREZ

Mme Céline CHAUVET

Mme Mélanie PASQUET